

PREPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE MAGA



REPUBLIC OF CAMEROON
peace-work-fatherland

FARTH NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

MAGA COUNCIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 007/2020/AONO/C-MAGA/CIPM/Aldu **09 AVR 2020** en procédure
d'urgence pour les travaux de construction d'un forage pastoral à énergie
solaire dans la localité de TEKELE, Commune de MAGA, Département du
Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord
Financement : BIP du MINEPIA, Exercice 2020

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget du Ministère de Développement local, le Maire de la commune de MAGA lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un forage pastoral dans la localité de TEKELE dans l'arrondissement de MAGA, Commune de MAGA, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment les corps d'état prévu dans le cadre du devis quantitatif et estimatif du projet de réalisation d'un forage dans la localité de TEKELE

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est d'un (01) mois.

4. Allotissement

Les présents travaux sont constitués en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **vingt millions (20 000 000) francs CFA**

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux de réalisation des forages et ayant réalisé au cours des trois années précédentes des travaux de réalisation des forages dans les délais prescrits.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget

d'Investissement Public du Ministère de l'Elevage, de pêche et des Industries Animales de l'exercice 2020 sur la ligne d'imputation budgétaire n° **54 31 406 08 641342 2246**

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de cinq cent mille (1 000 000) de francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la **commune de MAGABP :_52 MAGA Tél :_690 79 81 00 Fax :_____** dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la **commune de MAGABP_52 MAGA Tél :_690 79 81 00 Fax :_____** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 100 000 (CENT MILLE) [En chiffres et en lettres] francs CFA, payable à la Recette Municipale de Commune de Maga contre quittance.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de MAGA, au plus tard le **30 AVRIL 2020 à 10 H** et devra porter mention :

**"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert
N°007/2020/AONO/CMAGA/CDPM/AI DU ___/___/___
Pour les travaux de construction d'un forage pastoral à énergie solaire dans
la localité TEKELE, arrondissement de MAGA, Département du Mayo-Danay,
Région de L'Extrême-Nord
An'ouvrir qu'enséancede dépouillement"**

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en original ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.
L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **30 AVRIL 2020 à 11 heures** par la Commission interne de Passation des Marchés à la Commune de MAGAsise à la salle des actes.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

5. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- Absence de la caution de soumission,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- Le non-respect de 3/4 critères essentiels,
- Absence d'un prix unitaire quantifié,
- Non-conformité du modèle de soumission,

6. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels.

15. Attribution

Sera attributaire du Marché le Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée **la moins-disant** et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres, présentant une expérience avérée dans le domaine. En outre ce soumissionnaire doit avoir achevé dans les délais l'exécution des travaux d'électrification au cours des deux dernières années.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. **Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être

obtenus aux heures ouvrables à la commune de **MAGA BP: 52 MAGA Tél : 690 79**

81 00 Fax : _____ **e-mail :** _____

MAGA, le **09 AVR 2020**

LE MAIRE
(Autorité contractante)

Copies :

- MINMAP
- MINEPIA
- ARMP;
- DRMINEE/EN;
- Président CIPM;
- SOPECAM ;
- JDM ;
- Affichage.



Abrahim Boukar